

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 4 septembre 2007 à Escaudes

.....

L'an deux mille sept, le 4 septembre à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes d'Escaudes, sous la Présidence de M. Jean-Jacques COUSTOLLE.

Etaient présents : DURANTAU Viviane, SAUBUSSE Aline, CALIOT Fabrice, GRELAUD Philippe et MAURA Jean-Philippe de CAPTIEUX ; GUERIN Michel et BARIL Albert de CAUVIGNAC ; LABARDIN Etienne et PIZZINATO Jeany de COURS-LES-BAINS ; MANSENCAL Christian et ROUCHALEOU Jeanine d'ESCAUDES ; LEBERON Jean-Claude de GISCOS ; LACAMPAGNE Henri et AUCOIN Alain de GOUALADE ; COUSTOLLE Jean-Jacques, DUFFAU Guy, GIRY Bernard et MAUBARET Christian de GRIGNOLS ; LAFARGUE Roland et BORDENAVE Bernard de LABESCAU ; PASCUAL Pablo de LARTIGUE ; LATRILLE Jeannette et LAPORTE Jacques de LAVAZAN ; DARGUENCE Michel et LACOURT Jeannine de LERM-et-MUSSET ; GONDELLON Marie-Josée de MARIONS ; LAPEYRE Madeleine et POUJARDIEU Marc de MASSEILLES ; BOUDEY Gilbert de SAINT-MICHEL DE CASTELNAU ; LABAT Marc et BONHOMME Bernard de SENDETS, DABITCH Claude et REJALOT Jean de SILLAS.

Absents excusés : Mmes COUSTET et LAPEYRE, MM. JEAN et LOUBIERE.

Secrétaire de séance : M. LACAMPAGNE

Date de convocation : le 20 août 2007.

Site internet

- Jean-Jacques COUSTOLLE invite M. MALARTIC, de la société Wescontrols, à présenter son projet de site internet communautaire.

- M. MALARTIC présente au Conseil la maquette de ce que sera la première page du site internet. Y figureront les coordonnées de la collectivité, les actualités spécifiques à la CDC, une carte interactive du territoire, un lien vers les formalités administratives, la météo et un plan d'accès. Le lien sera fait avec les sites communaux.

Sur la gauche de l'écran d'accueil, figurera un menu avec la présentation de la collectivité (organigramme, commissions, vice-présidences), des différents services communautaires (enfance, environnement, ordures ménagères, déchèterie, aide à domicile...) et l'administration générale (actes administratifs, marchés publics, Sabitout...).

En ce qui concerne les sites des communes, 15 sites (Grignols ayant déjà engagé la création de son site) seront réalisés. La maquette sera identique pour chaque commune. Il suffira de personnaliser les informations. Des rubriques concerneront la vie communale (ex. : histoire et patrimoine, scolarité ...), la vie municipale (comptes-rendus des conseils municipaux par exemple), la vie associative et la vie économique.

Chaque commune proposera un contenu pour chaque rubrique. La saisie des données sera faite par Westcontrols. Les actualités seront bien sûr gérées par les communes.

Il sera nécessaire de nommer dans chaque commune un administrateur qui gèrera les informations à diffuser.

- Jean-Jacques COUSTOLLE interroge M. MALARTIC sur le coût de la prestation et les délais de réalisation.

- M. MALARTIC rappelle que le coût global de la prestation est de 8000 € HT, comprenant la réalisation de 15 sites communaux.

Les frais d'hébergement et de maintenance à la charge de la CDC, ainsi que la réservation du nom du domaine, seront de 25 € HT par mois. Pour les communes, la gestion du site et la réservation du nom de domaine seront facturés 150 € HT par an et par commune.

Il ajoute que dans le cas où sa proposition serait retenue, un réseau intranet sera mis en place gratuitement. Ce réseau permettrait un accès sécurisé en vue d'un échange d'informations ou de documents.

D'un point de vue technique, et en ce qui concerne le site, la bande passante sera illimitée et l'hébergement se fera aux Etats-Unis. La sauvegarde sera quotidienne.

- Pablo Pascual demande s'il serait possible de diffuser dans chaque commune un Cdrom de présentation du site.

- M. MALARTIC précise que la maquette du site est déjà pour partie en ligne.

- Mme DURANTAU interroge M. MALARTIC sur la possibilité de modifier un site.

- M. MALARTIC précise qu'une petite modification ne sera pas facturée. En revanche, si le cahier des charges nécessite une lourde intervention, un devis sera établi.

- M. COUSTOLLE remercie M. MALARTIC pour sa présentation.

Après le départ de M. MALARTIC, M. COUSTOLLE informe le Conseil Communautaire du désistement de M. NARBEBURU, qui avait été invité à présenter ce soir un projet de site. Lecture est faite d'un courrier électronique adressé par M. NARBEBURU qui précise ne pas pouvoir assister au Conseil Communautaire du fait de l'avancement d'une réunion de travail en région PACA. Le changement de la date de réunion est lié aux mauvais résultats de la saison touristique 2007 et à l'urgence de modifier ou de renforcer des actions de communication pour asseoir au mieux la campagne de réservations touristiques 2008.

Compte tenu des circonstances et d'une surcharge de travail, M. NARBEBURU juge raisonnable de retirer sa candidature pour la réalisation du site internet communautaire.

- M. COUSTOLLE comprend tout à fait la décision de M. NARBEBURU, mais regrette son désistement, alors qu'un bon travail d'approche avait été engagé depuis quelques mois.

- M. LABARDIN note que la proposition de M. MALARTIC a nettement évolué en ce qui concerne la réalisation des sites communaux.

- M. LAPORTE demande qui sera en charge de faire vivre les informations au niveau de la CDC.

- Sophie PUYO propose d'être en charge de l'administration du site, mais précise que la saisie du contenu de certaines sous-rubriques pourra être confiée à des agents. On veillera à rendre le site dynamique par une actualisation constante des données.

- M. PASCUAL note que le site proposé est très élaboré et qu'il laisse une importante marge de manœuvre.

Il est ensuite proposé au Conseil de se prononcer sur le choix du prestataire. Le Conseil approuve le choix de la société Westcontrols à l'unanimité.

Adoption du compte-rendu du Conseil Communautaire du 3 juillet 2007 à Sillas

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Agenda 21 local

1- Avancée sur la démarche Agenda 21

Eva Kugener, chargée de mission agenda 21, fait le point sur l'avancée de la démarche engagée par la CDC.

Le 13 avril 2006, le Conseil Communautaire a délibéré en faveur de la mise en place d'un Agenda 21 sur son territoire. Cette démarche s'inscrit pleinement dans celle menée par le Conseil Général de la Gironde depuis quelques années : « Construire ensemble la Gironde du 21^e siècle ».

Issu du Sommet de la Terre de Rio en 1992, l'Agenda 21 est une démarche participative qui engage une collectivité à la rédaction d'un programme d'actions concrètes, dont l'objectif est le développement durable. Il vise donc à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques responsables. Un document de synthèse présentant le développement durable et la démarche spécifique Agenda 21 est remis aux conseillers.

On peut retenir plusieurs étapes clés dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 local :

- **une volonté politique** : délibération par le Conseil Communautaire le 13 avril 2006 ;
- **un état des lieux**, qui vise à établir un diagnostic global et une série d'objectifs pour un développement durable du territoire. Dans un souci de cohérence de l'action publique, la Communauté de communes a repris les orientations définies par le Pays des Landes de Gascogne ;
- **un plan d'actions concrètes** : c'est la prochaine étape que doit mener la collectivité. Elle devra notamment s'engager sur le programme d'actions que définit actuellement le Pays ;

- **une série d'indicateurs et de moyens d'évaluation** : ces indicateurs d'évaluation sont à définir pendant la rédaction des fiches actions.

Un Comité de pilotage, dont le rôle est d'assurer le suivi de l'évolution du projet, a été créé. Il comprend des élus (Mesdames Durantau et Latrille, Messieurs Bernard, Coustolle, et Labat), ainsi que des techniciens (Sophie Puyo, Eva Kugener, le Pays, le Parc, le CG 33).

Lors du 1^{er} Comité de Pilotage, qui s'est réuni en janvier, il a été défini que l'Agenda 21 communautaire devait répondre à 2 grandes finalités :

- conforter une identité et une qualité de vie par une gestion durable des biens communs,
- impliquer les acteurs dans le DD.

Ces objectifs répondent à deux des engagements pris par le Pays des Landes de Gascogne.

Pour agir dans le sens de ces orientations, et dans un souci de « collectivité exemplaire », des actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre.

➤ Sensibilisation interne :

Pour informer les agents sur la démarche Agenda 21, des réunions de sensibilisation ont été organisées au sein du service administratif, ainsi que du service Enfance. La collectivité souhaite élargir cette sensibilisation à l'ensemble des agents.

➤ Sensibilisation, éducation au DD dans les CLSH :

Suite aux réunions de sensibilisation auprès des agents du service Enfance, il a été déterminé qu'un travail d'éducation au DD serait mené dans les CLSH :

- à *Captieux* : durant les vacances de Pâques, les animateurs ont proposé aux enfants des activités sur la thématique des déchets. Pendant les vacances d'été, l'association « Les Petits Débrouillards » est intervenue à 2 reprises auprès des enfants. Un projet de création d'un jardin pédagogique est en cours de réflexion ;

- à *Grignols* : la semaine du DD en avril a été l'occasion de sensibiliser les enfants au tri des déchets. Après avoir visité la déchèterie de Lerm-et-Musset, ils ont reçu au CLSH une personne du CG qui est intervenue sur la même thématique. La semaine suivante, les enfants sont allés à la maison de retraite de Grignols présenter aux personnes âgées leurs travaux.

Durant les vacances d'été, ils ont fabriqué un chauffe-eau solaire, ce qui a permis de traiter avec eux le sujet du réchauffement climatique.

Dans le cadre d'une sensibilisation au DD pour le jeune public, les CdC de Captieux-Grignols et de Villandraut en partenariat avec la Caisse d'Épargne et le Pays des Landes de Gascogne proposent du 18 au 30 septembre à la salle des fêtes de Cazalis l'exposition de Cap Sciences : « Climat sous influence ».

➤ Communication avec la population :

Une démarche Agenda 21 suppose la participation, la concertation avec la population. A ce jour, rien n'a été entrepris à ce sujet sur le territoire communautaire. La population est seulement informée sur la démarche à travers les articles du Sabitout, du Républicain et de Sud-Ouest. Un onglet DD est prévu pour le futur site communautaire.

➤ Pour une politique d'achats responsables :

La Communauté de communes participe au réseau des acheteurs responsables aquitains animé par l'ADEME et la Région. Il permet d'échanger sur les expériences des différentes collectivités en matière d'achats.

Le Comité de Pilotage de l'Agenda 21 a validé plusieurs propositions :

- la première consiste à tendre vers l'objectif suivant : 30% des achats devront être des achats de produits « responsables » (lorsque cela est possible produits éco-labellisés). Pour agir dans ce sens, la Communauté de communes a par exemple acheté du papier éco-labellisé, et a fait appel à un imprimeur labellisé « imprim'vert » pour l'impression du papier en-tête et des enveloppes avec le nouveau logo ;
- la seconde repose sur l'adoption d'une délibération de principe pour l'insertion de clauses environnementales et/ou sociales dans les marchés publics.

➤ « Vers une voirie durable »

Durant le second Comité de Pilotage, Georges Bernard a insisté sur l'importance de faire un bilan auprès des communes du territoire sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Un questionnaire a été adressé à chacune des mairies pour établir ce recensement. 9 réponses ont été retournées à Eva Kugener à ce jour.

A long terme, la Communauté de communes souhaiterait sensibiliser les agents techniques à des solutions alternatives, et amener les communes à l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement et moins dangereux pour la santé.

- M. GUERIN s'interroge sur la terminologie de voirie durable.

- M. LABAT note qu'il faudrait tendre vers une amélioration, mais il est nécessaire de changer progressivement les mentalités.

➤ Dans le cadre du réseau des Agendas 21 de Gironde :

Ce réseau a été initié par le Conseil Général et comprend toutes les collectivités qui ont répondu à l'appel à projets pour la mise en place d'un Agenda 21. Il se réunit une fois par mois pour traiter de méthodologie, échanger des expériences et produire un travail en commun sur certaines thématiques.

Le chantier prioritaire qui a été retenu pour l'année 2007 est celui de l'éco-construction.

Face à l'éparpillement des informations, la multiplicité de guides, de sites et de sources sur ce thème, une solution collective a été proposée : la construction d'un fonds documentaire unique, partagé et personnalisable. Cette base de données accessible par internet permettra de :

- regrouper toutes les aides existantes sur l'éco-construction et l'amélioration de l'habitat (Etat, Ademe, ANAH, Région, Département, EPCI, communes, ...) pour les particuliers, les collectivités et les entreprises,
- mutualiser les réalisations exemplaires d'éco-construction,
- partager des outils, contacts et ressources sur ce thème.

Ces informations seront stockées sur une base mutualisée mise à disposition et administrée gratuitement par le CG33 et seront réutilisables par les collectivités adhérentes. Chaque collectivité pourra importer ces données sur son site, en conservant son propre logo et sa charte graphique.

Pour mettre en place cet outil dès l'automne 2007, il est demandé à la collectivité :

- de valider le principe de ce partage d'informations
- de délibérer et signer la Charte des contributeurs, afin d'en garantir le bon usage (fiabilité et mise à jour des informations, respect des règles de sécurité et de la propriété intellectuelle)
- de s'engager à renseigner la base documentaire concernant son territoire.

Le Conseil approuve la charte de bon usage.

➤ Point sur la démarche Agenda 21 du Pays des Landes de Gascogne :

Le premier semestre de l'année 2007 a été consacré à la rédaction des fiches actions qui feront l'objet du premier programme d'actions Agenda 21 du Pays.

Le Comité de Pilotage a eu lieu hier pour valider ces fiches actions. Dans un second temps, les Communautés de communes devront s'engager sur le programme d'actions proposé par le Pays.

2- Adoption d'une délibération de principe pour l'insertion de clauses environnementales et/ou sociales dans les marchés publics.

Suite à la présentation faite par Eva Kugener, la délibération suivante est adoptée :

- « Vu la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- Vu la Convention Internationale relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale de Travail,
- Vu la Convention Internationale des Droits de l'Enfant,
- Vu la Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne,
- Vu les principales conventions et déclarations internationales relatives à l'environnement et au développement durable issues des Sommets de la Terre de Rio (1992) et de Johannesburg (2002),
- Vu l'article 14 du Code des Marchés Publics 2006 qui permet aux collectivités de définir un niveau d'exigence sociale et environnementale pour l'exécution de ses marchés,

Le Président expose :

Le 13 avril 2006, la Communauté de Communes s'est engagée en faveur de la mise en place d'un Agenda 21 sur son territoire. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable initiée par le Conseil Général de la Gironde depuis quelques années : « Construire ensemble la Gironde du 21^e siècle ».

La collectivité a pour ambition de promouvoir un mode de développement durable dans son fonctionnement interne, notamment par une politique d'achats publics respectueuse de l'environnement.

En effet, la commande publique a des impacts sur l'environnement qu'il est possible de réduire par l'achat de produits plus respectueux. Les collectivités ont donc un rôle à jouer dans la mise en œuvre du développement durable au niveau local,

notamment par les politiques d'achats qu'elles mènent (dans ce cadre, deux agents ont suivi la formation sur les achats responsables proposés par l'ADEME).

Compte tenu de tout cela, le Président propose que la Communauté de Communes s'engage à :

- intégrer dans sa politique d'achats les références de DD, lorsque cela est opportun, et dans les limites dictées par le Code des Marchés Publics,
- participer au réseau des acheteurs publics responsables, pour contribuer et profiter de l'échange d'expériences »).

Les propositions de Monsieur le Président sont adoptées à l'unanimité.

Maison de l'Enfance de Grignols : avenant n°1 au lot n°11 carrelage-faïence

Le Président expose au Conseil Communautaire que M. Jean-Luc ARQUEY, architecte, propose un avenant au marché relatif au lot n° 11 carrelage/faïence. Cet avenant concerne une plus-value pour la réalisation d'un calepinage et de jeux de couleurs avec les carreaux de faïence des sanitaires.

Cette solution, non prévue au marché initial, a été chiffrée à 840 € HT par l'entreprise PLAMURSOL. Le montant initial du marché conclu avec l'entreprise PLAMURSOL était de 8 566.61 € HT. Le montant avec avenant serait porté à 9 406.61 € HT.

Le montant de l'avenant étant supérieur à 5% du montant initial du marché, l'avis de la commission d'appel d'offres a été sollicité. La commission, réunie le 2 août, a donné un avis favorable.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au lot n° 11 carrelage/faïence pour un montant de 840 € HT ;
- d'autoriser le Président à signer toute pièce relative à cet avenant.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Président.

M. AUCOIN se désole du fait que l'architecte n'ait pas prévu cette solution dans le projet initial.

Etudes d'urbanisme : avenant n°1 à la convention du 19 janvier 2007

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'un marché a été signé avec l'Agence METAPHORE, le 14 mai 2007, pour l'élaboration d'un diagnostic intercommunal, d'une charte intercommunale d'urbanisme et de documents d'urbanisme.

Le coût de la mission correspondant à la tranche ferme (réalisation d'un diagnostic territorial et d'une charte intercommunale d'urbanisme) s'élève à 31 651.24 € HT, soit 37 854.88 € TTC, somme globale et forfaitaire comprenant les honoraires et les frais divers.

L'Agence METAPHORE sollicite la signature d'un avenant n°1, qui a pour but de préciser les modalités de règlement :

- 30 % à l'issue des réunions thématiques : 9 495.37 € HT, soit 11 356.46 € TTC
- 30 % à la remise du diagnostic : 9 495.37 € HT, soit 11 356.46 € TTC
- 40 % à la remise de la charte : 12 660.50 € HT, soit 15 141.95 € TTC.

En conséquence, le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- adopter l'avenant n°1 au marché conclu avec l'Agence METAPHORE qui fixe les modalités de règlement pour la tranche ferme ;
- autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'établissement de cet avenant.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Président.

Réhabilitation des décharges de Captieux et Grignols

Jean-Jacques COUSTOLLE explique au Conseil Communautaire qu'il a reçu deux courriers de la DRIRE concernant la réhabilitation des décharges de Captieux et Grignols. Un projet d'arrêté concernant la réhabilitation de Captieux est proposé par la DRIRE. La remise en l'état devrait intervenir dans un délai maximum d'un an à compter de la signature de cet arrêté et comprendrait :

- le reprofilage des zones de stockage en dôme de pente d'au moins 3%,
- la mise en place d'une couverture peu perméable sur le sommet et les flancs des zones de stockage reprofilées,
- la mise en place d'un dispositif de captage des biogaz,
- la réalisation de fossés périphériques permettant de récupérer les eaux pluviales et de les acheminer vers un fossé extérieur,
- le recouvrement avec au moins 0.3 m de terre végétale et l'engazonnement des zones de stockage.

En ce qui concerne Marions, Sophie PUYO explique que le choix de la réhabilitation n'est pas encore arrêté. La solution de la mise en place d'une barrière étanche périphérique, envisagée dans un premier temps, ne semble pas adaptée aux caractéristiques du site. On pourrait concevoir une barrière hydraulique, sous réserve de sa faisabilité. Pour cela, la DRIRE demande à la Communauté de Communes de faire réaliser une étude de faisabilité concernant le confinement de la pollution des eaux souterraines et ayant pour objectif la suppression du transfert de la pollution de la nappe superficielle vers l'aval hydraulique. L'étude devra permettre de définir les différents scénarii envisageables.

Une autre solution envisagée par les services de la DRIRE, mais non écrite, consisterait en un transfert, après avoir effectué un tri, des déchets du caisson de Marions vers le caisson de Captieux. Cette solution, qui pourrait être chiffrée dans le cadre d'une analyse avantages/coûts, permettrait de ne réaliser qu'une seule réhabilitation et réduirait les coûts de fonctionnement inhérents à la surveillance des sites (extraction et traitement des lixiviats, gestion des biogaz...).

Un débat s'engage alors autour de cette solution. D'aucun s'interroge sur la réaction des administrés et des associations écologiques quand il s'agira de transporter des déchets d'un site à l'autre. Quels seront le coût du transport et l'impact sur l'environnement ?

Sophie PUYO explique qu'une étude de faisabilité aura pour objectif d'évaluer les coûts d'un tel scénario.

Viviane DURANTAU souligne l'hérésie d'une telle solution.

Le Conseil ne retient pas cette proposition et propose d'engager une étude de faisabilité d'une barrière hydraulique. En ce qui concerne Captieux, un courrier sera adressé à la DRIRE acceptant le principe de lancement des travaux de réhabilitation de la décharge de Captieux, mais sollicitant un délai plus long pour la réalisation de l'opération.

Courrier de la Commune de Maillas concernant la convention d'aide à domicile

Par courrier en date du 26 juin 2007, Monsieur le Maire de Maillas informait le Président que la décision de la commune de Maillas concernant son adhésion au syndicat Intercommunal d'action sociale de la douze, regroupant 10 communes landaises, avait été suspendue. En effet, le Conseil Municipal s'interroge sur le devenir des agents de la CDC qui interviennent sur la commune de Maillas et redoute l'éloignement de Maillas par rapport aux autres communes landaises.

Le Conseil municipal de Maillas souhaiterait poursuivre son intervention avec la CDC.

Sophie PUYO explique que le Directeur du Centre de Gestion des Landes l'a contacté. Le CDG 40 est en effet chargé de l'accompagnement des collectivités dans la mise en place du SIAS. La Commune de Maillas est à l'heure actuelle la seule commune à ne pas avoir délibéré en faveur de son adhésion au SIAS et attend une réponse de la part de la CDC de Captieux-Grignols. Mais il ne peut y avoir adhésion de Maillas au SIAS et maintien de la convention avec la CDC, ce qui générerait un chevauchement de compétence.

Afin de ne pas bloquer le processus engagé avec l'intercommunalité et éviter un chevauchement de compétence, le Conseil Communautaire a la possibilité de maintenir les emplois des trois agents qui interviennent à la fois sur Maillas (Mmes Cardoit, Martin et Revert) et sur d'autres communes du secteur de Captieux, tout en réajustant leur temps de travail. Les heures effectuées sur Maillas pourraient faire l'objet d'un contrat de travail avec le Syndicat Intercommunal d'Action sociale de la Douze au prorata temporis (2 h pour Mme Cardoit, 4 h pour Mme Martin et 3 h pour Mme Revert), avec maintien des droits statutaires.

Un courrier de la CDC sera adressé en ce sens à Monsieur le Maire de Maillas.

Modification du tableau des effectifs

Monsieur COUSTOLLE explique que par délibération en date du 31 mai 2007, le Conseil Communautaire créait **trois postes d'agents sociaux de 1^{ère} classe** pour une durée hebdomadaire de 28 heures. Ces postes étaient destinés à des agents titulaires du diplôme d'auxiliaire de vie sociale. Il précise que la création des postes avait été validée au préalable par le service documentation du Centre de Gestion.

Lors de la rédaction des arrêtés de nomination, le Centre de Gestion a contacté le service personnel de la Communauté pour invalider la décision. En effet, le service carrières a précisé que le DEAVS n'était pas une condition suffisante pour la nomination des agents au grade d'agent social de 1^{ère} classe.

Le décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C fixe en effet les modalités de recrutement des agents sociaux territoriaux. Le recrutement peut s'effectuer à plusieurs niveaux de grade en fonction du niveau de qualification exigé. Il est prévu deux niveaux de recrutement dans le cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux, constitué de quatre grades :

- dans le grade de base situé en échelle 3 de rémunération (agent social de 2^{ème} classe), le mode de recrutement s'opère au moyen d'un **recrutement sans concours**. Aucune condition de diplôme n'est exigée pour ce mode de recrutement, qui existait déjà précédemment dans ce cadre d'emplois ;
- dans le premier grade d'avancement correspondant à l'échelle 4 de rémunération (agent social de 1^{ère} classe), le recrutement s'opère par **voie d'un concours sur titres** avec épreuves sur condition de diplôme de niveau V.

Compte tenu des explications qui précèdent, le Président propose :

- que les agents soient nommés en qualité d'agents stagiaires sur le grade d'agent social de 2^{ème} classe ;
- que le tableau des effectifs soit modifié en conséquence.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Président.

Admissions en non-valeurs

1- Budget général

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que Madame la Trésorière lui a adressé un dossier d'admission en non-valeurs de cotes devenues irrécouvrables sur le budget général. Le détail est le suivant :

Rôle de 2003 : 60.12 €

Le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- affecter la somme de 60,12 € à l'article 654 – pertes sur créances irrécouvrables - du budget général ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision.

Les propositions de Monsieur le Président sont adoptées à l'unanimité.

2 – Budget des ordures ménagères

Le détail des créances devenues irrécouvrables concernant le budget annexe des ordures ménagères est le suivant :

Rôle de 2004 : 388.56 €

Rôle de 2005 : 742.00 €

Rôle de 2007 : 14.50 €

Total = 1145.06 €

Le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- affecter la somme de 1145.06 € à l'article 654 – pertes sur créances irrécouvrables - du budget annexe des ordures ménagères ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision.

Les propositions de Monsieur le Président sont adoptées à l'unanimité.

Point sur les travaux de voirie

- Fauchage 2007 : le fauchage a été commencé par M. GUARDIOLA, le jeudi 6 septembre. Les voies concernées par les travaux de grosses réparations au titre du programme 2007 sont terminées. La fin du fauchage est prévue pour le 15 novembre.
- Travaux 2006 : les travaux sont entièrement achevés. La réception a lieu le 5 septembre 2007.
- Point à temps : les travaux ont été sous-traités à l'entreprise Chataigné. Le début de l'intervention est programmé à la mi-septembre. Il est prévu un délai de trois semaines à un mois. Le tonnage devrait être de 35 tonnes.
- Grosses réparations, programme 2007 : le démarrage du chantier est prévu le 10 septembre. Les travaux seront interrompus pendant la chasse à la palombe, mais devraient être achevés le 10 décembre.
- Programme 2008 : il sera demandé aux communes de proposer une liste de travaux prioritaires à inscrire dans le prochain programme. La Commission voirie se réunira pour évaluer les travaux à retenir.

Questions diverses

1- Jean-Jacques COUSTOLLE fait part de la demande de promotion interne de Mme BERGEY, adjoint administratif de 1^{ère} classe, au grade de rédacteur.
La commission personnel avait statué favorablement au printemps, mais souhaitait en informer le Conseil pour un accord de principe avant d'engager les démarches.
Le Conseil donne son accord.

2- Distribution du Sabitout sur la commune de Maillas :

Sophie PUYO explique au Conseil Communautaire que la distribution du Sabitout sur la commune de Maillas était assurée jusqu'à présent par le bureau de Captieux. Il est désormais nécessaire de passer une convention avec le bureau de poste de Roquefort qui facturera un forfait minimum de 30 € HT par envoi.
Le Conseil donne un avis favorable, sous réserve d'un accord de la commune de Maillas.

3 – Jean-Jacques COUSTOLLE fait part d'un courrier de Monsieur le Maire de Bazas, président du CCAS, qui sollicite une participation financière de la CDC pour l'accueil d'enfants de Cauvignac et Sendets fréquentant le multi-accueil de Bazas. La participation pour l'année 2006-2007 serait de 1.50 € par heure de fonctionnement (déduction faite des participations diverses).

- M. LABAT s'est rapproché de Mme MOTHEs, directrice du multi-accueil, qui lui a précisé que cette participation n'interviendrait que jusqu'en septembre 2008 ; en effet, il s'agit là d'un dispositif transitoire car dans le cadre du renouvellement du contrat enfance-jeunesse avec la CAF, les enfants n'habitant pas le canton de Bazas ne seront plus acceptés à la rentrée 2008. En ce qui concerne Sendets, la prise en charge serait estimée à 410 € pour l'année 2007.

- Sophie PUYO lui précise que la priorité sera effectivement donnée aux enfants du canton, mais le CCAS pourra se réserver le droit d'accepter ou non des enfants hors canton en fonction des taux de remplissage de la structure.

- Viviane DURANTAU fait remarquer qu'il n'y a jamais eu de demande préalable de la part de la commune de Bazas et qu'aucune inscription budgétaire n'a été prévue.

- Sophie PUYO souligne que certaines assistantes maternelles de Bazas fréquentent gratuitement l'atelier BB-lecteurs de Grignols, tout comme certains enfants du canton de Bazas fréquentent ou ont fréquenté nos centres de loisirs, sans que pour autant la CDC ait demandé une participation financière.

Le Conseil ne souhaite pas répondre favorablement à la demande de la ville de Bazas.

Séance levée à 0h05